

31 mars 1874

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 31 mars 1874

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

Plusieurs pétitions sur divers sujets sont présentées.

L'hon. M. McMASTER fait remarquer que puisqu'il n'y a pas de travaux prévus pour le Sénat, et qu'il n'y en aura probablement pas d'importants avant plusieurs jours, il donne avis que, lorsque le Sénat s'ajournera mercredi, il proposera que l'ajournement se prolonge jusqu'au jeudi 9 avril.

L'hon. M. WILSON demande pourquoi la Chambre ne s'ajournerait pas tout de suite jusqu'à ladite date. À son avis, il n'est pas nécessaire de donner, comme on devrait le faire, un avis de motion sur la décision du Sénat d'ajourner immédiatement puisqu'il n'y a pas de travaux.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST estime que puisque c'est le début de la session, il vaudrait mieux appliquer les règles du Sénat. Il dit ensuite que c'est leur devoir de rendre hommage à la mémoire des honorables messieurs qui ont occupé un siège au Sénat et qui sont morts depuis la dernière session du Parlement. Il propose donc, secondé par **l'hon. M. CAMPBELL**, que le Sénat s'ajourne par respect envers la mémoire des hon. MM. Leslie, Locke, Steeves, Blake et Mills. Il n'a pas l'intention de faire l'éloge de chacun d'entre eux, le fait que ce sont leurs anciens collègues suffit déjà, mais tous ressentent particulièrement la perte de M. Leslie, l'un des plus anciens représentants de la Chambre. Toutefois, il laisse à d'autres le soin de faire leur panégyrique. Pour le moment, il se borne à regretter leur mort et il espère que la Chambre acceptera la motion.

L'hon. M. FERRIER dit que, après avoir connu pendant cinquante ans le regretté M. Leslie, il est en mesure de dire quelques mots; il garde le souvenir d'un marchand de Montréal réputé pour sa droiture et son intégrité. C'était un homme affable et bienveillant, et il (M. Ferrier) s'estime heureux de l'avoir connu pendant cinquante ans. Lorsqu'il pouvait rendre visite au défunt, au moment où il avait des ennuis de santé et ne pouvait vaquer à ses devoirs au Sénat — et il le faisait fréquemment —, il le trouvait toujours de la même humeur. Il lui a rendu visite juste avant la fin et il a constaté que M. Leslie a gardé toutes ses facultés et son bon caractère jusqu'au dernier moment. Il voyait que la fin s'approchait et lorsqu'ils se sont quittés pour la dernière fois, c'était avec un sentiment de tristesse inspiré par la conscience qu'ils n'allaient plus se revoir dans ce bas monde. Aujourd'hui, il (M. Ferrier) sent que la mort

de M. Leslie l'a privé d'un ami et a enlevé au pays un digne représentant.

L'hon. M. BUREAU souhaite rendre hommage à la mémoire de M. Leslie. Il l'a connu à une époque troublée où les Canadiens étaient gravement éprouvés et luttaient pour leurs droits. M. Leslie a fait preuve d'un zèle indomptable en cherchant à réparer les torts et, en collaboration avec d'autres qui ont joué un rôle important dans les affaires de 1857, il a mené cette question jusqu'à son issue heureuse. C'est aussi en grande partie grâce à lui que l'union des provinces du Haut et du Bas-Canada s'est effectuée. Depuis décembre de l'année dernière, cinq sénateurs les ont quittés, et il pense que, par respect envers leur mémoire, le Sénat devrait s'ajourner.

L'hon. M. WILSON dit avoir connu M. Mills pendant un quart de siècle, ils ont occupé à la même époque leur siège au Conseil législatif du Canada et depuis lors ils sont restés amis. M. Mills a fait preuve d'une grande générosité envers la ville de Hamilton où tout le monde regrette sa disparition. Voilà quelque temps, il a donné un terrain pour qu'on en fasse un cimetière, don qui a été très apprécié par la ville, et il a fait ériger une église, ce qui lui a coûté 30,000 piastres; il a refusé que d'autres y contribuent et, en plus, il a fait des dons importants à l'Église. Sur le plan politique, il a versé une contribution au parti dont il était membre. Son dernier acte d'abnégation, et non des moindres, fut de donner la moitié de ses biens à l'Église et il a montré un grand dévouement à la ville de Hamilton pendant sa longue vie marquée de nombreuses réalisations. Au jour du Jugement, ses actes, bons et mauvais, seront pesés dans la balance de la justice, mais on ne peut pas douter qu'en fin de compte le bon l'emportera, et que son âme sera reçue par le Créateur. Pendant sa carrière politique, il a toujours voté de façon consciencieuse et on a de nombreuses raisons de déplorer sa disparition.

L'hon. M. MILLER dit que la motion l'a pris un peu au dépourvu mais que, en tant qu'habitant de la Nouvelle-Écosse, il s'acquitte volontiers, au nom de lui-même et de ses collègues, du triste devoir de témoigner de la valeur et de l'excellent caractère de leur regretté ami, feu M. Locke. Il est effectivement triste de constater les ravages causés par la mort dans les rangs du Sénat dans le peu de temps qui s'est écoulé depuis leur dernière réunion. Le Sénat a payé un lourd tribut en perdant cinq de ses membres pendant cette brève période; la mort a mis fin à de nombreuses amitiés et a laissé à sa suite un chagrin sincère. Il faut signaler que tous les messieurs dont nous pleurons la perte étaient des membres du Sénat tel qu'il a été constitué par la proclamation de la Reine lors de l'entrée en vigueur de la